

Les économistes Michel Didier et Jean-Paul Fitoussi débattent de la réforme des retraites

Le Figaro, 10 juin 2003

Retraites : l'unification des régimes est inévitable, par Albert Zennou

LE DÉBAT SUR LES RETRAITES débute aujourd'hui au Parlement. Pour Le Figaro Entreprises, Michel Didier, directeur de l'institut de recherche Rexecode, et Jean-Paul Fitoussi, directeur de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), en éclairent les enjeux.

LE FIGARO ENTREPRISES. Pourrait-on faire l'économie d'une réforme ?

Michel DIDIER. Le problème de l'équilibre des retraites est simple : il y aura de plus en plus de retraités et de moins en moins de cotisants. Pour donner un ordre de grandeur, maintenir la durée de cotisation au niveau actuel aboutirait soit à une diminution des retraites par deux, soit au doublement des cotisations. Les deux éventualités sont inacceptables. L'autre problème est la différence entre les salariés du privé et ceux du public. Si on ne change rien, l'avantage des retraites publiques sur le privé va s'accroître de plus en plus. Cette inégalité croissante serait très inéquitable.

Jean-Paul FITOUSSI. Je vois les choses un peu différemment. Indépendamment de la déformation de la pyramide des âges et de la baisse de la fécondité, l'allongement de la durée de vie implique une modification du ratio entre la période d'activité et celle de la retraite. Bénéficiaire d'une retraite plus longue implique qu'il faille la financer, quel que soit le système. Le problème des retraites est certes, en partie, la conséquence de la baisse de la fécondité. Mais il est aussi et surtout celle d'une bonne nouvelle : l'allongement de l'espérance de vie en bonne santé. La contribution de chacun au financement des retraites doit donc s'accroître. La potion est amère mais elle le sera beaucoup plus dans le futur si on ne fait rien aujourd'hui.

Une réforme passe-t-elle forcément par l'alignement des retraites du public et sur celles du privé ?

J.-P. F. La différence entre le public et le privé n'est pas une question aussi facile à trancher qu'on le dit. Effectivement, dans un contrat à durée « éternelle », la retraite est un élément visible du contrat de travail initial. Mais on ne peut accepter d'aussi grandes inégalités entre les régimes. L'équité exige qu'on unifie les systèmes.

M. D. D'une certaine façon, nous sommes en train de colmater des brèches ouvertes après la Libération, quand a été créé le système de retraite français par répartition. Au départ, il était conçu pour être unifié. Or la solidarité n'a son sens que dans un système unifié. Ce sont les régimes spéciaux, après 1946, qui ont refusé cette unification mais aujourd'hui leurs déficits augmentent.

J.-P. F. Je ne dirais pas les choses de cette manière. Il y avait et il y aura toujours des régimes spéciaux au sens où certaines professions sont beaucoup plus complexes et pénibles que d'autres. La difficulté, c'est qu'on les a figées à un

moment donné.

M. D. On aurait pu intégrer cette difficulté dans la solidarité nationale. Et le principal régime spécial reste les fonctionnaires. Le statut des retraites publiques n'est pas une solidarité entre retraités et actifs publics mais entre retraités de la fonction publique et contribuables de tous les secteurs. En cas de déficit, c'est l'impôt qui serait mis à contribution. Cela n'est pas justifié.

J.-P. F. C'est un procès d'intention. Le régime des fonctionnaires peut et doit être équilibré par l'augmentation des contributions.

Peut-on vraiment allonger la durée de la vie active pour toutes les professions ?

M. D. Nous manquons d'imagination. Prenons les policiers ou les profs, par exemple. Ils ne se voient pas travailler plus longtemps parce qu'ils trouvent leur métier dur. Qu'il y ait des postes de travail pénibles, c'est un fait. Mais la seule réponse n'est pas de partir plus tôt à la retraite. On peut rester en activité dans des postes moins durs. Il faut pour cela une gestion des carrières.

J.-P. F. Les salaires relatifs ne se sont pas adaptés à la pénibilité et les entreprises n'ont pas fait l'effort nécessaire, alors même qu'elles le pouvaient. La retraite est, en fait, un salaire différé. On peut très bien ne pas se sentir plus pauvre si le salaire net diminue aujourd'hui pour que la retraite soit plus avantageuse demain. Le projet Fillon va dans la bonne direction. Il maintient le régime de retraite par répartition, ce qui n'apparaissait pas évident il y a quelques années. Mais l'indexation des pensions sur les prix implique que l'augmentation de la productivité ait pour conséquence d'appauvrir relativement les retraités par rapport aux actifs.

Comment jugez-vous le projet de François Fillon ?

M. D. Le gouvernement fait le bon choix maintenant. Le niveau moyen du revenu des retraités a rejoint celui des actifs, et leur patrimoine est, en moyenne, beaucoup plus important que celui des actifs. Les retraités ne sont plus globalement la catégorie la plus défavorisée. Attention à ne pas faire porter tout le poids des retraites sur les jeunes actifs, déjà souvent en position précaire aujourd'hui.

J.-P. F. L'intelligence d'un projet est d'être adaptable. Et l'on pourra revoir à l'avenir cette question d'indexation. L'allongement de la durée de cotisations est la meilleure solution à condition qu'elle soit réalisable. Car s'il faut travailler plus longtemps, encore faut-il que les entreprises acceptent de garder leurs salariés plus longtemps.

N'ont-elles pas pris de mauvaises habitudes ?

M. D. Le taux d'activité de la tranche d'âge des 55-65 ans ne peut pas rester aussi bas. Les préretraites et le faible niveau du taux d'emploi des seniors sont deux conséquences d'une même erreur de philosophie politique. On a longtemps cru que, pour résoudre le problème du chômage, il suffisait de décourager les gens de travailler. Or cette stratégie a pour conséquence de faire baisser l'emploi. Dans une stratégie d'ensemble, il faudra régler non seulement le problème des retraites mais

aussi celui du taux d'emploi. Le gouvernement a des responsabilités, les entreprises aussi. Cela passe par des réformes.

J.-P. F. Une erreur fondamentale dans la gestion des politiques publiques a été celle que l'on peut qualifier de pratique du jeu des chaises musicales : faire de la place aux jeunes en mettant les plus vieux de côté. Une autre erreur était de croire que la croissance ne créait pas d'emplois. Une condition suffisante au plein emploi des plus âgés est que les jeunes soient pleinement employés. Autrement, la rationalité pour les entreprises est de discriminer aux dépens des vieux. Aussi le projet du gouvernement devrait-il s'inscrire dans le cadre d'une politique de croissance et de plein emploi.

Faut-il mettre à contribution d'autres revenus que ceux du travail ?

J.-P. F. On se trompe complètement de route. La retraite d'un individu est proportionnelle à son revenu d'activité. Le système n'est donc pas solidaire à l'intérieur d'une génération. Il est fondé sur une logique simple du type « plus j'ai cotisé, plus je reçois ». Il n'est donc pas légitime de faire participer d'autres catégories de revenu à son financement par la médiation de la CSG ou de la taxation du capital. On peut considérer à un moment donné que la part des salaires dans le revenu national est trop faible. Il faudrait alors militer pour une politique de l'emploi et d'augmentation des salaires pour y remédier. On ne peut pas mélanger tous les problèmes. Demander la participation du capital ou des entreprises au financement des retraites revient ainsi à demander, indirectement, de la part des syndicats, des augmentations de salaire. Qu'ils les demandent donc directement !

M. D. Je suis absolument d'accord.

La retraite : un sujet qui met d'accord Didier-le-libéral (à gauche) et Fitoussi-le-progressiste.